

Infos curistes 2017



Dans notre société qui perd tout sens des principes, les attaques s'accroissent contre le thermalisme social et médicalisé et contre notre système de santé solidaire issu des orientations du Conseil National de la Résistance (CNR) en général.

Le combat mené par la FFCM en toute indépendance depuis 17 ans doit donc s'amplifier.

L'indépendance à tous les niveaux est le premier devoir que nous respectons quand on s'attelle à représenter les intérêts des curistes assurés sociaux.

C'est bien notre indépendance d'idée et d'action, organisationnelle et financière assise sur le bénévolat, indépendante de tout organisme d'État, parti politique, syndicat, association. Ce qui nous permet d'établir des rapports corrects, et de mener des actions convergentes avec des organismes et des personnalités en rapport avec nos préoccupations.

L'union organisationnelle des curistes avec pour objectif primordial la défense de l'aspect social et de l'aspect médical du thermalisme a toujours été notre but. En 2017, nous sommes l'une des 73 associations fondatrices de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (UNAASS).

L'action en faveur de l'amélioration de l'accès à des soins thermaux de qualité suffisante et égale pour tous résulte de l'indépendance et de l'union des curistes. Si nous sommes conscients de nos limites et de nos modestes moyens, nous sommes là pour agir au service et avec les curistes assurés sociaux.

Il ne faut pas se leurrer, les temps sont difficiles et sans une implication plus forte des curistes, la seule affirmation verbale de ces principes de bons sens ne suffit pas. Il faut des actes.

- **Le premier acte** est d'adhérer ou de rester fidèle à la FFCM. Évidence au vu des résultats obtenus par la FFCM et du faible montant de la cotisation (10 €/an).
- **Le deuxième acte** demande plus d'implication en faisant connaître la FFCM autour de vous en parlant de nos actions.
- **Le troisième acte** implique carrément un minimum de courage et/ou de dévouement bénévole ; en témoignant par voie postale ou électronique de faits constatés à votre rencontre dans le domaine des cures, et/ou de distribuer nos informations, et/ou de devenir Délégué de station.

Afin de connaître tous vos droits en matière de cure, de suivre toutes nos actions entreprises vis à vis des curistes, de savoir les marches à suivre en cas de litiges, je vous invite à consulter via internet, le site sécurisé de la FFCM :

<https://ffcm-curistes.wix.com/ffcm>

Personnellement, mon mandat a été reconduit dans mes "fonctions" pour essayer de résoudre les problèmes relatifs aux relations entre les curistes assurés sociaux relevant de la CAMIEG et les établissements thermaux de France. Je suis donc à votre disposition dans ce cadre là. Je vous rappelle mes coordonnées téléphonique et courriel : 06 15 06 12 51 ou jm.raoult@sfr.fr

Jean-Maurice RAOULT